

## Les historiens du XIXe siècle face à l'échec des monarchies constitutionnelles : la modernité politique au prisme de l'histoire du temps présent

Jean-Charles Geslot

Cette communication constitue une sorte de réponse – ou de début de réponse – à un défi lancé il y a près de trente ans par Guillaume de Bertier de Sauvigny, qui écrivait :

[...] il serait intéressant de voir comment fut présentée l'image de la Restauration dans ces manuels et cette littérature historique populaire qui ont informé la mentalité de trois ou quatre générations de Français<sup>1</sup>.

Il faisait allusion aux « centaines d'histoires de France, plus ou moins développées » publiées au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à elles que sera consacrée cette intervention, plutôt qu'aux magistrales histoires de la Restauration et de la monarchie de Juillet qui ont du reste, comme le rappelle Bertier de Sauvigny, largement fixé les bases des connaissances historiographiques sur la période de la monarchie constitutionnelle<sup>2</sup>. Leur format interdisait généralement leur diffusion large. Ce n'est pas donc par leur intermédiaire direct que les Français ont fait l'apprentissage historique de cette époque, mais par les ouvrages plus généraux qui ont contribué à les populariser, sous la forme de manuels scolaires ou d'ouvrages de « vulgarisation » qui ont, eux, connu une large diffusion. Plutôt donc qu'étudier ce qui a été *écrit* sur la monarchie constitutionnelle, ce qui relèverait plutôt d'une histoire des idées historiographiques et politiques, il s'agira d'analyser ce qui a pu être *lu*, dans une démarche inscrite dans les perspectives de l'histoire culturelle ; et de comprendre quelle histoire de la monarchie constitutionnelle les Français ont pu avoir à leur disposition, lire, voire apprendre.

Une quinzaine d'ouvrages ont été sélectionnés, que l'on peut considérer comme les *best-sellers* de l'histoire de France au XIX<sup>e</sup> siècle, publiés entre les années 1840 et les années 1870, soit avant la mise en place du roman national républicain ; on peut les considérer comme des best-sellers en raison de leurs chiffres de tirage (quand ceux-ci sont connus), mais surtout du nombre important et de la grande amplitude temporelle de leurs rééditions, ainsi que de leur forte présence dans les catalogues d'une trentaine de bibliothèques populaires des années 1870<sup>3</sup>. Ce corpus de quinze ouvrages peut sembler numériquement limité, mais il présente l'intérêt de la représentativité puisqu'il fournit un condensé des diverses tendances politiques des auteurs d'histoires de France... et de leurs lectors respectifs.

Aucun de ces livres, disons-le clairement, ne parle de cette période en termes explicites de modernité. Il faut du reste rappeler, avec Christophe Charle, que la verbalisation de cette notion est relativement tardive dans le siècle, à partir seulement des années 1850, mais que la chose existe bien avant que le mot n'apparaisse<sup>4</sup>. Sans le formaliser ainsi, les historiens du corpus soumettent la Restauration et la monarchie de Juillet à une grille de lecture qui est celle de la modernité, et jugent de leur action et de leur échec au prisme de ce critère majeur bien que non formulé tel quel.

---

<sup>1</sup> Guillaume de Bertier de Sauvigny, « La Restauration, essai d'historiographie », *Revue de la société d'histoire de la Restauration*, 1987, n° 1, p. 18.

<sup>2</sup> *Ibid.* Sur cette littérature, outre l'article cité sur la Restauration, on pourra consulter, pour la Monarchie de Juillet, un rapide bilan historiographique dans Guy Antonetti, *Louis-Philippe*, Paris, Fayard, 1994, p. 959-961.

<sup>3</sup> Plus précisément, 31 catalogues datant de 1870 à 1880, tous consultables à la BnF.

<sup>4</sup> Christophe Charle, *Discordance des temps. Une brève histoire de la modernité*, Paris, Armand Colin, « Le Temps des idées », 2011, p. 23.

Texte d'une communication prononcée au colloque *Monarchisme and Modernity since 1500*, University of Cambridge, 8-9 janvier 2019

Ce qui dessine d'ailleurs trois grandes tendances : premièrement, la Restauration apparaît, pour la quasi-totalité des auteurs, comme un moment de modernisation politique, gâché cependant, et ce sera la deuxième tendance, presque consensuelle elle aussi, par des tendances irrésistibles à un refus de cette même modernité qui vont causer sa perte ; la Monarchie de Juillet, troisième tendance, est traitée de façon différente, la question de la modernité ayant tendance, pour elle, à se déplacer sur d'autres terrains que le politique.

### **1. La Restauration : l'accomplissement de la modernité politique**

À part dans deux ou trois ouvrages du corpus particulièrement marqués par leur hostilité à la Restauration, on retrouve partout, chez les légitimistes comme chez les libéraux, l'idée que la Charte constitutionnelle représente un texte qui consacre véritablement les principes de 1789, et est en cela inscrit dans une forme de modernité politique dans la mesure où elle intègre les acquis de la Révolution.

On le trouve exprimé ainsi dans les diverses rééditions de *l'Instruction sur l'histoire de France* de Claude Le Ragois, un grand classique paru en 1687 et constamment republié, avec des compléments sur les faits les plus récents, par des auteurs et des éditeurs variés, jusqu'en 1877. Ainsi, la version continuée par Masselin connaît 20 éditions de 1837 à 1853, celle d'Achille Laquintaine, 32 entre 1818 et 1836, celle enfin de Louis Foris fils entre 35 et 40 de 1823 à 1861<sup>5</sup>. L'une des particularités de cet ouvrage est qu'il propose une narration en vers de l'histoire de France. Ainsi, Masselin en 1836 :

Après un long exil parmi nous ramené,  
Sur le trône français Louis dix-huit est placé.  
Dans la Charte qu'il doit seule prendre pour guide  
Chacun voit de ses droits le fondement solide.

Même esprit pour Achille Laquintaine en 1850 :

Sur son trône Louis vient avec confiance,  
Et la Charte à la main, il rassure la France ;  
Par ce pacte il unit le roi, la liberté,  
Et le peuple de joie est partout transporté.

Et encore la même chose sous la plume de Foris fils en 1857 :

Louis XVIII parvient au trône de ses pères ;  
La paix ramène enfin les jours les plus prospères !...  
Pour les Français, d'ivresse encor tout transportés,  
La Charte est le maintien des droits, des libertés.

De façon plus prosaïque, les différents ouvrages prennent le temps de donner quelques détails sur les apports de la Charte. Autre ouvrage datant d'avant la Révolution et réédité avec des compléments jusqu'en 1896, les *Leçons de chronologie et d'histoire* de l'abbé Gaultier affirment que la Charte « garantissait les droits des citoyens » et « établissait un gouvernement représentatif et

---

<sup>5</sup> Sur le livre de Le Ragois, voir Annie Bruter, « Un exemple de recherche sur l'histoire d'une discipline scolaire : l'histoire enseignée au XVIIIe siècle », *Carrefours de l'éducation*, 2002 | 1, n° 13, p. 2-17.

Texte d'une communication prononcée au colloque *Monarchisme and Modernity since 1500*, University of Cambridge, 8-9 janvier 2019

parlementaire<sup>6</sup> ». Ainsi, concluent les continuateurs de l'abbé, la Restauration, « tout ce que la France avait voulu en 1789 lui était acquis<sup>7</sup> ».

Même des auteurs libéraux reconnaissent cet apport de la Charte à la modernité politique. L'orléaniste Théophile Lavallée, dont *l'Histoire des Français*, publiée en 1838, présente dans un tiers des bibliothèques populaires de notre échantillon, sera rééditée jusqu'en 1901, écrit ainsi en 1864 que le régime :

[...] contenait toute la somme de démocratie que la France put supporter, toutes les institutions libres que les classes éclairées eussent désirées depuis 1789. L'exercice régulier et sincère du gouvernement représentatif ouvrait une ère indéfinie de progrès et de prospérité<sup>8</sup>.

Le même Lavallée reconnaît par ailleurs une forme de **modernité socio-politique** de la Restauration, qui, comprenant les nouvelles conditions sociales nées de la Révolution, s'appuie sur les classes moyennes en « [renouvelant] la vieille alliance de la royauté et de la bourgeoisie<sup>9</sup> ». Ce que pense également le très monarchiste et catholique abbé Drioux qui affirme dans son *Précis d'histoire de France*, largement diffusé dans les établissements d'enseignement secondaire catholique (qui connaît pas moins de 19 éditions entre 1847 et 1883), que la loi électorale de 1817 consacre « l'influence de la classe moyenne dans la chambre des députés<sup>10</sup> ».

Avis qui n'est cependant pas partagé par Emile de Bonnechose. Ce monarchiste très favorable au régime de Juillet publie en 1834 une *Histoire de France jusqu'à l'avènement de Louis Philippe Ier* qui connaîtra 17 éditions jusqu'en 1883 ; ses lecteurs lisent plutôt l'inverse, à savoir que le pouvoir en 1814 cherche plutôt à aller « dans une direction contraire aux nouveaux et puissants intérêts de ces classes »<sup>11</sup>.

Ce propos hostile à l'idée d'une modernité de la Restauration renvoie à la deuxième tendance des auteurs de ces histoires de France, qui voit au contraire dans ce régime l'ultime et éphémère triomphe des idées rétrogrades.

## 2. Le chant du cygne de l'esprit rétrograde ?

La plupart des auteurs du corpus sont également d'accord, quelle que soit leur orientation politique, pour dire que la Restauration contient en germe des éléments rétrogrades. Cependant l'analyse ne sera pas la même chez les partisans et les adversaires du régime.

Les ouvrages d'esprit libéral et républicain sont sur cette ligne ; or ils ont sûrement été les plus diffusés, et ont donc largement contribué à développer l'hostilité à la Restauration, dès avant la mise

---

<sup>6</sup> *Leçons de chronologie et d'histoire de l'abbé Gaultier entièrement refondues et considérablement augmentées par De Balignières, Demoyencourt, Ducros (de Sixt) et Le Clerc aîné, ses élèves*. T. V : *Histoire de France*, Paris, Vve Jules Renouard, 1860, p. 387.

<sup>7</sup> *Idem*.

<sup>8</sup> Théophile Lavallée, *Histoire des Français...*, 1864, p. 385. Voir également *Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI par Anquetil, nouvelle édition revue et continuée depuis 1789 jusqu'en 1830 par Th. Burette*, Paris, Félix Locquin et Heideloff, 1841, t. IV, p. 564 ; Alfred Magin, *Histoire de France abrégée depuis les temps les plus anciens jus qu'à nos jours, à l'usage de tous les établissements d'instruction publique*, Paris, Dezobry et Magdeleine, 1850, p. 238.

<sup>9</sup> Lavallée, *op. cit.*, p. 385.

<sup>10</sup> Abbé Drioux, *Précis de l'histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'en 1830, à l'usage des établissements d'enseignement secondaire*, Paris, Eugène Belin, 1850, p. 532.

<sup>11</sup> Emile de Bonnechose, *Histoire de France depuis l'invasion des Francs sous Clovis jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe Ier*, Paris, Firmin-Didot frères, 5<sup>e</sup> éd. 1842, p. 463.

en place du roman national républicain<sup>12</sup>. Deux livres surtout illustrent bien cette tendance, tous deux destinés à une large diffusion commerciale et largement présents dans les bibliothèques populaires : l'*Histoire de France* des républicains Henri Bordier et Édouard Charton connaît au moins douze éditions différentes entre 1858 et 1900, et est l'ouvrage d'histoire de France le plus présent dans les bibliothèques populaires des années 1870 (17 sur 31)<sup>13</sup>. Celle du libéral conservateur et patriote Victor Duruy connaît 23 éditions entre 1858 et 1913, est présente dans la moitié des bibliothèques populaires<sup>14</sup>, et sera tiré à plus de 120 000 exemplaires<sup>15</sup>. Dans ces deux livres qui sont sûrement les plus diffusés dans la deuxième moitié du siècle, tout est rétrograde dans la Restauration, et rien n'est moderne, à commencer par les souverains eux-mêmes, dont les quatre historiens fixent le stéréotype antimoderniste : Louis XVIII, qui « octroie » la Charte en la datant de la 19<sup>e</sup> année de son règne, rétablit la Cour et l'étiquette, ne fait rien pour empêcher la réaction ultra après 1820 ; Charles X qui se fait sacrer à Reims comme ses ancêtres, multiplie les projets réactionnaires (milliard des émigrés, loi sur le sacrilège, projet sur le droit d'aînesse...) et livre la France aux jésuites. Bordier et Charton résument parfaitement l'état d'esprit de ces trois mastodontes de l'édition historique : en 1830 disent-ils, « il n'y eut de vaincu qu'un principe qui se meurt<sup>16</sup> » : pour eux, la monarchie est un système dépassé.

La critique des souverains n'est cependant pas toujours aussi radicale chez les historiens libéraux – mais leur moindre succès ne facilite sûrement pas leur tâche. Louis XVIII est souvent plutôt épargné : s'il est un homme dont toute l'éducation et tout l'esprit le ramènent à l'Ancien Régime, il sait cependant comprendre les nécessités de son époque et pratique honnêtement le gouvernement représentatif. Il est, dit Bonnechose, « doué d'un esprit judicieux, et capable d'apprécier son époque<sup>17</sup> » ; c'est, pour Gaultier, « un prince éclairé et libéral<sup>18</sup> » ; pour le catholique Pierre Blanchard, dont l'ouvrage initialement publié en 1810 est réédité 22 fois jusqu'en 1869, Louis XVIII « pratique sincèrement le gouvernement constitutionnel établi par la Charte et n'essaya point de détruire les principes auxquels le pays était attaché<sup>19</sup> ». Tout le contraire de Charles X, un roi qui veut « revenir aux vieilles théories du gouvernement absolu », peut-on lire dans le manuel d'histoire de France écrit par Gustave Ducoudray pour les enfants de la moyenne et de la petite bourgeoisie, qui connaît 13 éditions en 18 ans entre 1866 et 1884<sup>20</sup>. C'est cette inadéquation, ce décalage avec les besoins et les nécessités de l'époque, avec « l'esprit moderne », comme l'écrit par ailleurs Louis Blanc<sup>21</sup>, qui explique, pour ces auteurs libéraux et républicains, l'échec de la Restauration en 1830.

---

<sup>12</sup> Ils suivent en cela une partie des historiens ayant écrit sur la Restauration. Cf. Gilles Malandain, « Un sentiment politique : la Haine des Bourbons sous la Restauration », in F. Chauvaud et Ludovic Gaussot (dir.), *La Haine. Histoire et actualité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 73-84.

<sup>13</sup> Henri Bordier, Édouard Charton, *Histoire de France depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*, Paris, Aux bureaux du Magasin pittoresque, 1860, 2 vol., vol. II

<sup>14</sup> Sur la diffusion des livres d'histoire dans les bibliothèques populaires dans le dernier tiers du siècle et à la Belle Époque, cf. Jean-Charles Geslot, « Des savoirs historiques pour le peuple ? Diffusion et lecture des livres de Victor Duruy dans les bibliothèques populaires (1860-1914) », *La Transmission des savoirs*, 143<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, CTHS, 26 avril 2018 [actes à paraître].

<sup>15</sup> Victor Duruy, *Histoire de France*, Paris, Hachette, 1858, 2 vol.

<sup>16</sup> Bordier et Charton, *op. cit.*, p. 585.

<sup>17</sup> Bonnechose, *op. cit.*, p. 377.

<sup>18</sup> Gaultier, *op. cit.*, p. 387.

<sup>19</sup> Pierre Blanchard, *Beautés de l'histoire de France. Nouvelle édition entièrement revue et augmentée des événements contemporains*, Paris, Ducrocq, s.d. [1869], p. 296.

<sup>20</sup> Gustave Ducoudray, *Histoire de France. Simples récits à l'usage des classes élémentaires des lycées de l'enseignement secondaire spécial, des pensionnats, des écoles primaires supérieures*, Paris, Librairie Agricole de la Maison rustique, 1866, p. 178.

<sup>21</sup> Louis Blanc, *Histoire de dix ans 1830-1840*, Paris, Librairie Germer Baillière et C<sup>ie</sup>, 1877 (12<sup>e</sup> éd.), vol. 1, p. 123.

Texte d'une communication prononcée au colloque *Monarchisme and Modernisty since 1500*, University of Cambridge, 8-9 janvier 2019

Les légitimistes eux aussi accusent l'esprit rétrograde d'avoir compromis les chances du régime de 1814, mais dédouanent les souverains. L'abbé Drioux et Achille Laquintaine sont ainsi les deux seuls auteurs à présenter le sacre de 1825 sous les auspices de la modernité : le premier en en faisant une vraie « fête nationale<sup>22</sup> », le second en rappelant que Charles X y « renouvela à la face des autels le serment de faire observer cette Charte à laquelle la France attachait son bonheur<sup>23</sup> ». Si échec il y eut, l'abbé Drioux accuse les émigrés, qui « traitèrent la France de 1814 comme ils avaient traité la France du XVIIIe siècle<sup>24</sup> » ; pour Achille Laquintaine, continuateur de Le Ragois, Charles X est mal entouré, par des ministres « connus par leur haine pour les libertés publiques<sup>25</sup> », qui l'entraînent sur la pente de la réaction. Ils rejoignent en cela des auteurs plus libéraux comme Théodore Burette. Celui-ci est l'un des continuateurs de la fameuse *Histoire de France* d'Anquetil, l'un des ouvrages les plus diffusés du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup> ; sa propre version connaît neuf éditions de 1837 à 1859. Il y décrit ainsi les ultras, « courtisans de l'ancienne cour », « vieux dignitaires » :

La république, et par suite l'empire, était pour eux comme non venus : ils n'avaient pas vécu vingt-cinq ans ; qu'on ne s'étonne pas s'ils avaient hâte de détruire ce qu'on avait fait sans eux<sup>27</sup>.

### 3. La monarchie de Juillet : modernisation et amélioration

La monarchie de Juillet suscite moins de positions aussi divergentes. En raison du caractère plus récent des événements, elle est globalement montrée de façon plus factuelle, et moins polémique – lorsqu'elle n'est pas tout bonnement ignorée, par les ouvrages qui ne vont pas au-delà de 1830. Trois tendances se dégagent ici, et donc trois types de discours ont pu influencer les lecteurs.

**Une première tendance** est celle d'historiens qui dressent un bilan positif du régime, vu comme un moment de modernisation et de progrès pour le pays. Blanchard évoque les « sérieuses améliorations » permises par la Monarchie de Juillet, sans donner de précisions<sup>28</sup>. Ducoudray détaille pour les enfants des classes moyennes les réformes éducatives, judiciaires, économiques ainsi que les progrès scientifiques et artistiques qui marquent le règne de Louis-Philippe<sup>29</sup>. Bonnechose fait de même (il écrit en 1842) en affirmant que « le pays est aujourd'hui en possession des libertés dont la conquête lui a coûté quarante ans d'efforts et de combats<sup>30</sup> » : le régime de 1830 marque bien l'entrée pleine et entière de la France dans la modernité des principes politiques de 1789 – c'est bien sûr l'idée que 1830 clôt l'ère des révolutions.

**Une deuxième tendance, contraire** : Achille Laquintaine, lui, semble ignorer ces éléments de modernité politique, économique, sociale et culturelle. Il est le seul à insister sur le fait que la légitimité de Louis-Philippe lui vient de son ascendance royale, et ce qu'il retient de son règne, ce sont les conquêtes militaires et les alliances matrimoniales : le roi-bourgeois est donc un roi comme un autre, inscrit dans la tradition monarchique bien plus que dans une forme de modernité à laquelle

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 532.

<sup>23</sup> Laquintaine, *op. cit.*, p. 171.

<sup>24</sup> Drioux, *op. cit.*, p. 528.

<sup>25</sup> Laquintaine, p. 172.

<sup>26</sup> Jean-Charles Geslot, *Lire la nation. Enjeux éditoriaux et culturels des Histoires de France au XIXe siècle (1800-1880)*, mémoire inédit d'HDR, EPHE, dir. Jean-Claude Yon, 2022.

<sup>27</sup> Théodore Burette, *Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI par Anquetil, nouvelle édition revue et continuée depuis 1789 jusqu'en 1830*, Paris, Félix Locquin et Heideloff, 1861, t. IV, p. 577.

<sup>28</sup> Blanchard, *op. cit.*, p. 297.

<sup>29</sup> Ducoudray, *op. cit.*, p. 180.

<sup>30</sup> Bonnechose, *op. cit.*, p. 466.

Texte d'une communication prononcée au colloque *Monarchisme and Modernisty since 1500*, University of Cambridge, 8-9 janvier 2019

il ne semble pas plus comprendre quoi que ce soit que son prédécesseur puisque, comme lui, il est victime d'un malentendu avec le peuple<sup>31</sup>.

Les lecteurs de Théophile Lavallée auront, eux, une troisième façon de présenter les choses, faisant en quelque sorte la synthèse entre les deux précédentes. Si 1830 est une réussite (nous citons l'édition de 1844, donc antérieure à la révolution de Février), c'est parce qu'elle mit sur le trône « une famille qui semblait aux yeux de la bourgeoisie, par son antiquité comme par ses opinions [entendez libérales, donc modernes], l'union vivante du passé et du présent de la France, du principe monarchique et des idées de la révolution<sup>32</sup>. »

Ces mots montrent bien toute la complexité de l'analyse portée par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle sur la modernité du régime monarchique. Dans ce temps de transition entre deux régimes d'historicité, la notion de tradition, d'ancienneté, continue à valoir légitimité, en parallèle, et pas toujours en concurrence, avec le principe de modernité. Du reste, cette modernité politique, on le constate, ne s'affirme pas encore, de façon binaire, manichéenne, dans l'opposition d'un présent (ou d'un avenir) avec le passé, mais bien plutôt dans l'opposition entre deux passés, entre deux traditions, celle de l'Ancien Régime et celle de la Révolution. Ce qui fait la modernité de la Restauration ou celle de la Monarchie de Juillet, ce n'est pas leur correspondance à l'esprit de 1814 ou à celui de 1830, mais bien à celui de 1789.

---

<sup>31</sup> Laquintaine, *op. cit.*, p. 174-175.

<sup>32</sup> Lavallée, *op. cit.*, p. 456.